

Dossier D2016-08-025

Plaignant	Mis en cause
M. François Boucher	M. Régys Caron, journaliste Le quotidien <i>Le Journal de Montréal</i> Le quotidien <i>Le Journal de Québec</i> Les sites Internet de ces deux médias

Date du dépôt de la plainte
Le 23 août 2016

Objet de la plainte	
Article	« Les prix des véhicules pourraient monter »
Date de diffusion	21 août 2016
Média	<i>Journal de Montréal</i> et <i>Journal de Québec</i>

PLAINTÉ

- [1] M. François Boucher dépose une plainte le 23 août 2016 contre le journaliste Régys Caron et les quotidiens *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec* ainsi que les sites Internet de ces deux médias, concernant un article publié le 21 août 2016, sous le titre « Les prix des véhicules pourraient monter ». Le plaignant reproche la publication d'informations inexactes et un refus de publier un correctif.
- [2] Les mis en cause ont refusé de répondre à la présente plainte.
- [3] L'article rapporte les craintes des concessionnaires en lien avec l'arrivée de quotas de vente de voitures électriques au Québec, ce qui pourrait faire augmenter le prix des véhicules à essence.

ANALYSE

Grief 1 : informations inexactes

- [4] M. François Boucher souligne que le texte comporte des inexactitudes. Il cite en particulier la phrase suivante : « Une batterie de VZÉ [véhicule zéro émission] coûte 29 000 \$, a signalé Michel Gaudette, trésorier de la CCAQ [Corporation des concessionnaires automobiles du Québec]. “Le cordon qui attache la batterie à la motorisation coûte 8000 \$. Et mon temps pour la réparer, ça a coûté au total 43 000 \$”. »